

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal, suite aux élections municipales partielles de 2019 se réuniront en séance publique à la mairie d'Authizat, lundi 02 décembre 2019 à 19 heures conformément aux convocations du 21 novembre 2019.

Est inscrit à l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal du 09 octobre 2019 ; Traverse des Chaumes => mission de maîtrise d'œuvre ; Travaux cour de la mairie => emprunt ; Décision modificative budgétaire => virements et crédits supplémentaires ; Fond d'Intervention Communal (FIC) 2020 ; Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe «sécheresse/réhydratation» 2019 ; Composteurs collectifs => mise en œuvre ; Questions diverses.

## Séance du 02 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Authizat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Eric THOMAS, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 21 novembre 2019.

**Présents** : Mesdames Valérie VESCHAMBRE, Catherine PLANEIX, Messieurs Fernando OLIVEIRA, Philippe VAISSIERE, Pierre METZGER, Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ, Messieurs Stéphane MATHIEU, Yves CHAMBON, Alexandre RIBEROLLE, Madame Ludivine FERNANDEZ JAURIAT (jusqu'à 20h00) ;

**Excusées** : Mesdames Ornella MIMY, Aude AYOUL-GUILMARD, Isabelle MERZEREAU, Monsieur André FEUNTEUN, Madame Ludivine FERNANDEZ JAURIAT (à partir de 20h00) ;

**Procuration** : de Madame Ornella MIMY à Madame Catherine PLANEIX ; de Madame Aude AYOUL-GUILMARD à Monsieur Eric THOMAS, de Madame Isabelle MERZEREAU à Madame Valérie VESCHAMBRE ; de Monsieur André FEUNTEUN à Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ ; de Madame Ludivine FERNANDEZ JAURIAT à Monsieur Alexandre RIBEROLLE

**Secrétaire de séance** : Madame Valérie VESCHAMBRE.

### QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'ajout de questions supplémentaires à l'ordre du jour, à savoir : Présentation du rapport d'activité 2017 et du compte administratif 2017 du SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme) ; Rapport d'activité 2018 Syndicat Intercommunal de Chadieu ; Admission en non-valeurs.

Le conseil municipal accepte la proposition.

### APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 09 OCTOBRE 2019

Après lecture du procès-verbal, adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

### 2019/052 – TRAVAUX TRAVERSE DES CHAUMES – MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

Afin de mener à bien les travaux à réaliser traverse des Chaumes, trois bureaux d'études ont été consultés pour connaître leurs montants d'honoraires pour une mission complète de maîtrise d'œuvre.

Trois bureaux d'étude ont été consultés :

- AUVERGNE ETUDES,
- SAFEGE,
- SECAE.

Ces trois bureaux ont remis des offres pour les montants suivants :

- AUVERGNE ETUDES, 5 000 € HT
- SECAE, 5 851 € HT
- SAFEGE, 6 200 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de retenir le bureau Auvergne Etudes et autorise Monsieur le Maire à signer et mettre en œuvre les documents liés à cette affaire.

Délibération : publiée et/ou affichée le 31/12/2019

transmise au Préfet le 31/12/2019

### 2019/053 TRAVAUX COUR DE LA MAIRIE – SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser l'emprunt de 55 000 euros déjà inscrit au budget 2019 et destiné à financer l'aménagement de la place de mairie.

En effet, la phase de début de chantier est imminente et les premières factures seront à régler sans délai.

Monsieur Eric THOMAS, employé dans un établissement de crédit consulté, et par souci de neutralité, ne prend pas part au débat et quitte la salle du conseil. Monsieur Philippe VAISSIERE, prend la présidence du conseil et mène les débats.

Quatre banques (Crédit Agricole Centre France, Caisse d'Epargne, Caisse des dépôts et Banque Postale) ont été sollicitées pour proposer des offres de prêts sur 10, 12 ou 15 ans à taux fixe. Après lecture de la synthèse des offres parvenues, Monsieur Philippe VAISSIERE propose de retenir l'offre du Crédit Agricole Centre France pour 12 annuités :

Caractéristiques de l'offre proposée :

- Montant : 55 000 € ;
- Durée : 12 ans ;
- Taux fixe : 0,71 % ;
- Frais de dossier : 55 € ;
- Echéance à périodicité annuelle ;
- Echéances constantes.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à accepter l'offre de prêt du Crédit Agricole Centre France. D'autre part, il autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et l'habilite à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Délibération : publiée et/ou affichée le 31/12/2019

transmise au Préfet le 31/12/2019

*Monsieur Eric THOMAS reprend la présidence du conseil municipal.*

*Madame Ludivine FERNANDEZ-JAURIAT quitte la séance à 20 heures et donne pouvoir à Monsieur Alexandre RIBEROLLE.*

### 2019/054 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – Crédits supplémentaires Budget commune

Monsieur Eric THOMAS, informe l'assemblée que des crédits supplémentaires sont nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote du virement de crédits au budget communal de l'exercice 2019 :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

COMPTES DEPENSES CREDITS A OUVRIR				
CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
041	2112	OPFI	Terrains de voirie	+ 6 600,00 €
COMPTES RECETTES CREDITS A OUVRIR				
CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
041	27638	OPFI	Créance autre établissement p	+ 6 600,00 €

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

COMPTES DEPENSES CREDITS A OUVRIR				
CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
67	673		Titres annulés sur exercice ant	+ 12 400,00 €
COMPTES RECETTES CREDITS A OUVRIR				
CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
70	7078		Vente autres marchandises	+12 400,00 €

Délibération : publiée et/ou affichée le 31/12/2019

transmise au Préfet le 07/01/2020

**2019/055 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – Virements de crédits Budget commune**

Monsieur Eric THOMAS, informe l'assemblée que des virements de crédits sont nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote du virement de crédits au budget communal de l'exercice 2019 :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

COMPTES DEPENSES CREDITS A REDUIRE				
CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
022	022		Dépenses imprévues	- 7 400,00 €
COMPTES DEPENSES CREDITS A OUVRIR				
CHAP.	COMPTE	OPER.	NATURE	MONTANT
27	2764		Autres créances immobilisées	+ 6 000,00 €
67	673		Titres annulés sur exercice ant	+ 1 400,00 €

Délibération : publiée et/ou affichée le 31/12/2019

transmise au Préfet le 07/01/2020

**2019/056 – TRAVAUX TRAVERSE DES CHAUMES – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Monsieur le Maire informe que la fiche de programmation FIC 2020 doit parvenir aux services dans les jours prochains, aussi pour compléter le dossier en cours, il rappelle les financements envisagés pour l'opération de l'aménagement de la voie communale «Traverse des Chaumes». Ce projet répond à la problématique du déplacement dans son ensemble et notamment à l'accessibilité de la voirie, des déplacements des personnes à mobilité réduite, intégrant leur sécurité (personnes handicapées, malvoyantes, et petite enfance). La circulation douce peut à travers ce projet trouver un début de solutions aux difficultés actuelles. Aussi il propose le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

<b>Aménagement cour de la Mairie</b>	<b>HT</b>
Montant des travaux	85 000,00
Honoraires de MO	5 000,00
Mission d'assistance paysagère	650,00
Frais de dossier et publicité	1 600,00
<b>Total</b>	<b>92 250,00</b>
<b>Financement</b>	
Conseil Départemental 18%	16 605,00
DETR 30%	27 675,00
Région «Ruralité» 32%	29 520,00
<b>Total des aides</b>	<b>73 800,00</b>
<b>Part communale</b>	
Reste sur le HT	18 450,00
TVA	18 450,00
<b>Total de la part communale</b>	<b>36 900,00</b>

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- charge Monsieur le Maire de déposer les dossiers auprès des partenaires financiers, tel que le Conseil départemental (FIC), l'Etat et la Région (plan ruralité) ;
- précise que les travaux s'échelonnent dans l'année 2020 et que le début d'exécution devrait intervenir au second trimestre 2020 ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget d'investissement 2020, chapitre 21.

Délibération : publiée et/ou affichée le 31/12/2019

transmise au Préfet le 31/12/2019

### 2019/057 – FOND D'INTERVENTION COMMUNAL (FIC) – ACTUALISATION TABLEAU DE PROGRAMMATION 2019-2021

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier du Conseil Départemental sur l'actualisation du tableau de programmation du Fonds d'Intervention Communal 2019-2021, pour les années 2020 et 2021.

Il rappelle le taux de participation pour la Commune est de 18% pour l'ensemble des opérations triennales subventionnables et est plafonné à 390 000 euros de travaux .Les dossiers sont à déposer au 31 décembre 2019 pour l'année 2020.

Tableau de programmation FIC 2019-2021 pour Authezat :

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Conseil Départemental			
		Dépense subventionnable HT	Taux FIC	Coefficient Départemental de Solidarité	Subvention
Traverse des Chaumes (voirie)	Commune	92 250,00 €	20%	0,9	16 605,00 €
TOTAL FIC 2020		92 250,00 €			16 605,00 €
Impasse Fontaine Saint-Mathieu (voirie)	Commune	116 000,00 €	20%	0,9	20 880,00 €
Aménagement piétonnier et parking PMR, rue de la République	Commune	160 000,00 €	20%	0,9	28 800,00 €
TOTAL FIC 2021		276 000,00 €			49 680,00 €

Document déposé par Monsieur le Maire en vue de la programmation départementale.

Délibération : publiée et/ou affichée le 31/12/2019

transmise au Préfet le 31/12/2019

### DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE – RISQUE «SECHERESSE/REHYDRATATION» 2019

Monsieur le Maire informe que la demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour le phénomène «Sécheresse/Réhydratation des sols» sera adressé aux services de l'état. En effet plusieurs demandes de particuliers sont parvenues en mairie et des désordres sur les bâtiments communaux ont également été recensés.

### COMPOSTEURS COLLECTIFS

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installation d'un composteur collectif, dispositif proposé par le Sictom Issoire-Brioude.

Une réunion publique a été organisée en septembre 2019, à la salle des fêtes d'Authezat, avec le Sictom qui a présenté l'évolution de la réglementation en terme de gestion des déchets, à l'horizon 2023. Une présentation du fonctionnement du compostage partagé a ensuite été réalisée.

Un questionnaire à destination de la population avait au préalable été proposé à la population dans le courant de l'été. L'analyse des réponses a ensuite été soumise à un technicien du Sictom. Ce dernier s'est rendu avec les élus sur le territoire communal pour appréhender au mieux le ou les emplacements adéquats.

Il est évoqué au conseil qu'un composteur collectif pourrait être installé place de la

Bascule dans un premier temps et si une adhésion de la population se fait sentir, il peut être envisagé dans un deuxième temps d'autres composteurs. L'installation du composteur collectif pourrait avoir lieu en janvier 2020.

#### **2019/058 – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2017 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme)**

En application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de cet établissement.

Monsieur le Maire communique ce rapport aux membres du Conseil Municipal. Le rapport d'activité du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz (SIEG) pour l'année 2017, ainsi que son compte administratif vous ont été remis en version dématérialisée, afin de vous permettre de mieux appréhender l'action menée par ce syndicat.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ce rapport qui est disponible en mairie.

Délibération : publiée et/ou affichée le 31/12/2019

transmise au Préfet le 31/12/2019

#### **2019/059 - ADMISSIONS EN NON VALEUR – BUDGETS 2015-2016-2017-2018**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un état des produits irrécouvrables établi par le comptable public en date du 04 septembre 2019, sur les exercices comptables 2015, 2016, 2017 et 2018, pour des redevables du territoire de Authezat et de La Sauvetat, et pour un montant total de 77,00 euros.

Il précise, conformément aux pièces produites par le comptable du trésor, qu'aucune suite n'a été donnée pour ces restes à recouvrer, compte tenu de son infériorité au seuil de poursuite.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime, admet en non-valeur les restes à recouvrer ayant fait l'objet des titres de recettes :

- n°214 pour l'année 2015 d'un montant de 15,00 euros
- n°217 pour l'année 2015 d'un montant de 15,00 euros
- n°172 pour l'année 2016 d'un montant de 15,00 euros
- n°177 pour l'année 2016 d'un montant de 15,00 euros
- n°259 pour l'année 2017 d'un montant de 7,00 euros
- n°25 pour l'année 2018 d'un montant de 8,00 euros
- n°167 pour l'année 2018 d'un montant de 2,00 euros

Délibération : publiée et/ou affichée le 31/12/2019

transmise au Préfet le 31/12/2019

#### **2019/060 – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2018 – Sur les activités 2017 du Syndicat Intercommunal de Chadieu**

Monsieur Pierre METZGER présente le rapport annuel des activités 2018 établi pour l'année 2016 par le Président du Syndicat Intercommunal de Chadieu.

Ce rapport est disponible en mairie pour toute personne qui souhaiterait le consulter.

Les membres du conseil prennent acte de la présentation du rapport annuel 2018 de ces activités.

Délibération : publiée et/ou affichée le 31/12/2019

transmise au Préfet le 31/12/2019

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Réunion d'information sur les zones inondables potentielles (ZIP) de la rivière Allier**

La Direction Départementale des Territoires et plus particulièrement le service Prospective Aménagement et Risques animeront une réunion d'information le jeudi 9 décembre 2019 dans les bureaux de la préfecture, sur les zones inondables potentielles (ZIP) de la rivière Allier. Cette réunion d'information fait suite aux évolutions climatiques et phénomènes météorologiques observés ces dernières années et de plus en plus fréquents.

### **Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Allier Aval**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Allier Aval porté par l'Etablissement Public Loire. Cet organisme s'est engagé à réaliser un inventaire des zones humides sur le territoire. Cet inventaire permettra de réaliser un diagnostic homogène sur l'ensemble du territoire et de constituer un outil de planification et d'aide à la décision pour les acteurs de l'eau. Cette étude sera menée en partenariat avec le syndicat mixte des vallées de la Veyre et de l'Auzon.

La commune est sollicitée pour désigner un référent afin de participer à la communication autour de cette étude.

Après avoir demandé à l'ensemble des conseillers présents, personne n'est volontaire pour être désigné comme référent.

### **Information du spectacle de Noël des enfants le dimanche 8 décembre**

Valérie Veschambre, première adjointe informe que de nombreuses inscriptions ont été reçues pour le spectacle de Noël des enfants d'Authezat (environ une quarantaine d'enfants et presque autant d'accompagnateurs). Le spectacle «La Grande Forêt de l'hiver» sera assuré par l'association «Art Verne Productions» dimanche 8 Décembre 2019 à partir de 15h30, à l'issue, un goûter sera offert par la commune.

### **Accueil des jeunes => déplacé au mercredi après-midi**

Le secteur Animation Jeunes de la communauté de communes Mond'Arverne Communauté indique que l'accueil des adolescents se fera le mercredi après-midi de 14 h à 16 h à partir du mois de janvier 2020.

### **Projet de mutualisation d'installation photovoltaïque porté par la communauté de communes**

Monsieur le Maire fait part d'un projet de mutualisation d'installation photovoltaïque qui serait porté par Mond'Arverne avec un marché à bon de commande.

Une rencontre entre la communauté de communes, des personnels de l'Aduhme et de l'Architecte des bâtiments de France (ABF) a confirmé la possibilité de mettre des panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments communaux.

En résumé, le marché porterait sur des installations photovoltaïques de puissance égale à 9kW. Sur la commune d'Authezat, les bâtiments pouvant accueillir ces puissances sont écartés de l'analyse à cause d'un avis défavorable de la part des ABF.

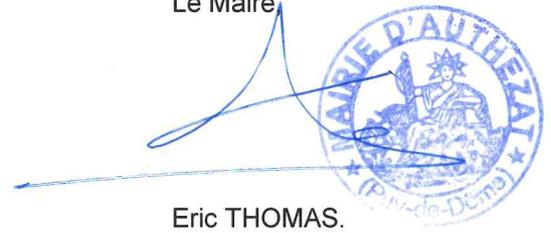
Pour autant, un avis favorable a été donné pour la mise en place de photovoltaïque sur les deux préaux de l'école. Ces toitures dans l'état actuel peuvent donc produire une puissance de 3kW.

L'assemblée convient que ce type d'installation dénaturerait le bâtiment de l'école et n'apporte pas un avis favorable à la mise en place de photovoltaïque sur les deux préaux de l'école.

Adoption des délibérations n°2019-052 à 2019-060

**Fin de la séance à 21 heures 15.**

Le Maire,



Eric THOMAS.